

**MAIRIE**  
DE  
**VIRA**  
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

[Mairie.vira@orange.fr](mailto:Mairie.vira@orange.fr)

Vira, le 27 mai 2015

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2015 convoquée le 20 mai 2015**

*Présents* Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Dominique JALLIER, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

*Absents* :

*Pouvoir* :

*Secrétaire de séance* : Gilles BERDOT

---

*Pour mémoire, les éléments en italique sont des précisions mais n'ont pas été abordés en ces termes lors de la réunion.*

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu de la séance du 29 avril 2015 est validé à l'unanimité.

**Compte rendu des réunions par les délégués**

- Communauté de Communes du Canton de Varilhes :
  - attribution du marché signalétique à la société Signalisation Grand Sud, pour un montant de 69922 €. Pour mémoire, ce marché avait été relancé suite à l'annulation en conseil d'état du marché précédent attaqué par une entreprise qui avait répondu pour 110000 € !
  - *délibérations diverses dont 2 contrats de prêts (Banque Postale) décidés pour financer la construction du pôle culturel. Ces prêts ne sont pas indispensables, mais les taux sont aujourd'hui excessivement bas 1.43% à 10 ans et 1.63% à 15 ans (sans frais) et il aurait été dommage de ne pas en profiter.*
  - *Constatation d'une forte baisse de la DGF (125 000 € soit 25%) heureusement compensée par une augmentation des bases*
  - Confirmation de l'impossibilité, pour la Communauté de Communes du Canton de Varilhes, de prendre en charge la part communale de la cotisation pour la nouvelle structure départementale de traitement du droit du sol et des autorisations d'urbanisme (SDIAU). Le montant sera de 2.64 € / habitant DGF *soit pour la commune de VIRA de 239 € pour 2015 (non budgétés) et 468 € en année pleine.*
  - *La Communauté de Communes du Canton de Varilhes ne prendra pas la compétence partielle pour « l'accueil périscolaire du mercredi après midi » qui restera donc à la charge des communes ou des syndicats compétents.*
  - *Projet d'agglomération : le projet est toujours en discussion avec Foix et Pamiers mais la loi sur la nouvelle organisation territoriale n'est toujours pas définitivement adoptée, particulièrement en ce qui concerne l'obligation de fusion des EPCI, ce qui ne facilite pas l'avancement du projet.*

- SCOT : sera normalement opposable à partir du 23 juin, point de départ pour la mise en conformité des PLU dans les 3 ans.

## **Situation des dotations**

Le vote du budget 2015 avait été fait avant la connaissance du montant des dotations. A ce jour, les éléments sont connus et peuvent s'analyser de la manière suivante :

	<b>Annoncé 2015</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>réalisé 2014</b>	
DGF	19 531	19 095	21 401	-1 870
Dot solidarité rurale	4 889	4 300	4 630	259
Dot Nationale péréquation	2 537	2 400	2 587	-50
Dotation élus	2 812	2 700	2 799	13
<b>Total</b>	<b>29 769</b>	<b>28 495</b>	<b>31 417</b>	<b>-1 648</b>

Les dotations seront donc supérieures de 1274 € au montant budgété, mais inférieures de 1648 € à la réalisation 2014.

## **Point sur le SIVOM et l'ordre du jour de la réunion du 27 mai**

La prochaine réunion du SIVOM est fixée au 27 mai. L'ordre du jour porte sur 2 points qui méritent l'avis du conseil :

- « Devenir de la somme provenant du SMDEA » :  
Le consensus est que l'argent dont il est ici question « ne provient pas du SMDEA » mais du SIVOM. De plus, l'avis du percepteur, Madame Langlade, est que rien ne peut se faire sans accord préalable de la Préfecture. Le budget du SIVOM reste fragile car nous n'avons aucun recul sur le coût de fonctionnement de l'organisation actuelle.
- Contrat de fourniture des repas scolaires :  
A priori ce point a déjà été tranché en faveur d'un nouveau prestataire. En raison de la baisse importante du coût des repas (2.91 €), le conseil propose la suppression de l'aide de la commune.

## **Délibérations :**

- Délibération portant adhésion au **service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme**  
Suite à l'arrêt de l'action de la DDT dans ce domaine au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le maire propose que la commune adhère au SDIAU (voir ci-dessus et compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes ). Le conseil délibère favorablement, à l'unanimité, et donne son accord pour la signature de la convention correspondante.
- Délibération portant sur des modifications statutaires : positionnement sur le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et changement de nom (SDCEA => SDE09) essentiellement  
Le conseil délibère favorablement, et à l'unanimité, sur le changement de statut proposé.

## Questions diverses

- Devis du tubage de la rue de l'Ecole et réalisation d'une plateforme pour les containers :

Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises. Un premier devis a été réalisé pour les montants suivants :

- curage du fossé sur 17m	588 €
- mise en place d'une buse Ø400 – têtes de buse – surface engravée	1530 €
- dalle de stockage 4.20 x 1.00 pour 3 conteneurs	488 €

Igor et Hélène vérifieront les devis et, si nécessaire, d'autres devis seront réalisés.

Autre hypothèse : réalisation des travaux en interne.

Les travaux ne sont pas budgétés et seront donc envisagés sur 2016

- Commémoration de la bataille de Vira – organisation  
Vira est la commune qui reçoit en 2015.  
Modalités particulières cette année en raison de la remise de la légion d'honneur  
Présence de plusieurs autorités, de la musique, de militaires...
  - Une intervention de volontaires sera peut être nécessaire pour le nettoyage des zones (date retenue éventuellement : 6 juin) selon la disponibilité de l'employé communal
  - Une intervention de volontaires est **programmée le 13 juin 2015 à 17h** à la salle des fêtes pour mise en place de la salle
  - Il faudra également quelques personnes pour aider au service le 14 juin en fin de matinée.
- Cimetière : un nouveau plan est proposé avec une numérotation revue. Quelques erreurs sont relevées et vont être corrigées
- L'employé communal, en contrat temporaire, arrêtera prochainement sa mission

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

